Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID: 034-213402613-20230413-192023-DE

République Française Département de l'Hérault

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 07/04/2023		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 Avril 2023	N° 19-2023
Membres en exercice: 10		L'An Deux Mille Vingt Trois le Treize Avrilà 18 heures	
Présents : 6	Absents: 2	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire, Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,	
Représentés :	Pour: 8	STEHLE C, <u>Absents excusés</u> : MINAZZO D procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration MORESMAU JP <u>Absents</u> : HOMBERT B, NICAISE V.	
Contre: O	Abstention:	Secrétaire de séance : MORESMAU JP.	

Objet : Engagement de la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international.

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique.

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet.

L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom.

Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance.

Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide :

De confirmer l'engagement de la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT dans la démarche du Géoparc Terres d'Hérault

Nb : L'adhésion n'implique pas de cotisation. Elle donne cependant la possibilité à chaque commune située dans le périmètre du « Géoparc Terre d'Hérault », de mettre en valeur les actions qu'elle mènera dans le cadre de cette démarche.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, SIEGEL R.



Le secrétaire de séance, MORESMAUJE